



Ordre de service d'action

Direction générale de l'alimentation
Service de la gouvernance et de l'international dans
les domaines sanitaire et alimentaire
Sous-direction des affaires sanitaires européennes et
internationales
BEPT
251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
0149554955

Instruction technique
DGAL/SDASEI/2020-173
09/03/2020

Date de mise en application : 09/03/2020

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 23/03/2020

Cette instruction abroge :

DGAL/SDASEI/2019-174 du 01/03/2019 : Recensement des besoins des services déconcentrés en papier sécurisé sanitaire et phytosanitaire pour l'année 2019-2020

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 2

Objet : Recensement des besoins des services déconcentrés en papier sécurisé sanitaire et phytosanitaire pour l'année 2020-2021

Destinataires d'exécution

DRAAF
DAAF
DD(CS)PP

Résumé : La commande de certificats sécurisés sanitaires et phytosanitaires pour l'année 2020-2021 doit être passée avant le 1 avril 2020 pour une livraison prévue à partir du 15 mai 2020. Cette note a pour objectif de faire le recensement des besoins auprès des services chargés de leur délivrance afin d'ajuster le nombre d'imprimés commandés.

Les certificats phytosanitaires pour l'exportation de végétaux et produits végétaux sont imprimés sur papier sécurisé, selon un format harmonisé dans tous les pays signataires de la Convention Internationale de la Protection des Végétaux (CIPV).

Pour les exportations d'animaux et de produits animaux, seuls les pré-certificats et certificats à destination de la Chine et des pays de l'Union Économique Eurasiatique (Russie, Biélorussie, Kazakhstan, Arménie et Kirghizistan) doivent se faire sur du papier sécurisé.

L'impression de ces certificats est réalisée par l'Imprimerie Nationale dans le cadre d'un marché public, sur la base d'une commande annuelle calée sur la période de mai à avril. Des commandes supplémentaires peuvent néanmoins être passées en cas de besoin imprévu.

Vous voudrez bien faire parvenir une estimation de vos stocks et de vos besoins en certificats phytosanitaires modèles PV59 A (certificat phytosanitaire), PV 60 A (certificat phytosanitaire de ré-exportation) ainsi qu'en papier sécurisé vétérinaire pour la période de mai 2020 à avril 2021 en utilisant les tableaux en annexe.

Concernant les certificats défectueux (caractères s'effaçant après impression) commandés lors de la livraison 2018-2019 et vous restant encore en stock, il vous est demandé de les détruire en utilisant un destructeur/broyeur de papier pour éviter toute réutilisation frauduleuse.

Par ailleurs, je vous prie de bien vouloir indiquer l'adresse de livraison des papiers et formulaires ainsi qu'une personne contact et son numéro de téléphone pour organiser au mieux la livraison des certificats réalisée directement par l'Imprimerie Nationale. Si vous souhaitez indiquer plusieurs lieux de livraison, en particulier pour les régions fusionnées, vous pouvez ajouter des lignes au tableau avec les informations requises.

La livraison de cette commande est prévue entre le 15 et le 29 mai 2020.

Je vous remercie de bien vouloir répondre avant le 23 mars 2020 à la boîte électronique export.sdasei.dgal@agriculture.gouv.fr.

Le directeur général adjoint de l'alimentation
Chef du service de la gouvernance
et de l'international
CVO
Loïc EVAIN

ANNEXE 1. Commandes de papier sécurisé vétérinaire mai 2020 - avril 2021

Département	Stock estimé (nb certificats)	Besoin estimé (nb certificats)	Adresse de livraison	Personne à contacter
TOTAL papier sécurisé				

ANNEXE 2. Commandes de certificats phytosanitaires mai 2020 avril 2021

Région	PV59 A	Stock estimé (nb certificats)	Besoin estimé (nb certificats)	PV60 A	Stock	Besoin	Adresse de livraison	Personne à contacter
Auvergne - Rhone Alpes								
Bourgogne Franche-Comté								
Bretagne								
Centre Val de Loire								
Corse								
Grand Est								
Hauts de France								
Ile de France								
Normandie								
Nouvelle Aquitaine								
Occitanie								
Pays de la Loire								
Provence Alpes Cote d'Azur								
TOTAL certificats phytos								